



Commune d'Aiglon (04510)

**NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être disponible sur le site internet de la collectivité lorsque celui-ci existe. Cette note répond donc à cette obligation.

Les comptes administratifs et les budgets primitifs 2018 ont été votés le 11 avril 2018 par le Conseil municipal et le 12 avril 2018 pour le Centre communal d'action sociale. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ces budgets ont été établis suite à la réunion de la Commission des Finances du 30 mars 2018 avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre les opérations d'investissement permettant d'améliorer la qualité de vie à Aiglon ;
- de solliciter des subventions dès lors que les opérations sont reconnues éligibles.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

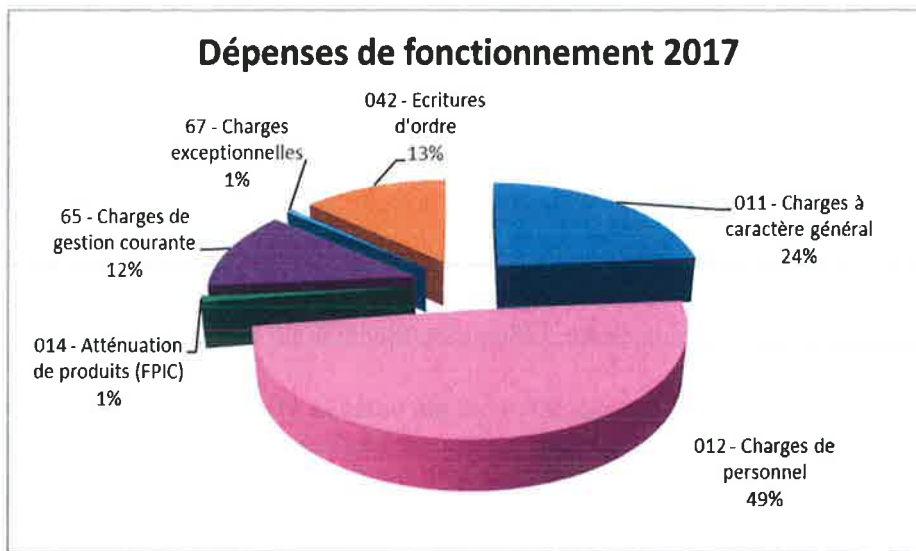
a) Le compte administratif 2017

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	207 787.31	Excédent reporté	139 224.87
Dépenses de personnel	430 427.96	Recettes des services	43 693.47
Autres dépenses de gestion courante	109 108.35	Impôts et taxes	818 389.37
Dépenses financières	0.00	Dotations et participations	193 151.03
Dépenses exceptionnelles (annulation de titres)	4 995.31	Autres recettes de gestion courante (licence IV)	2 546.10
Autres dépenses (FPIC)	8 328.00	Recettes exceptionnelles	18 705.57
Dépenses imprévues	0.00	Autres recettes	4 509.44
Total dépenses réelles	760 646.93	Total recettes réelles	1 080 994.98
Ecritures d'ordre	117 803.53	Ecritures d'ordre	76 689.90
Total général	878 450.46	Total général	1 157 684.88

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les crédits scolaires, etc.

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de près de 10% par rapport à l'année 2016, démontrant ainsi la volonté municipale de maîtriser les dépenses courantes.

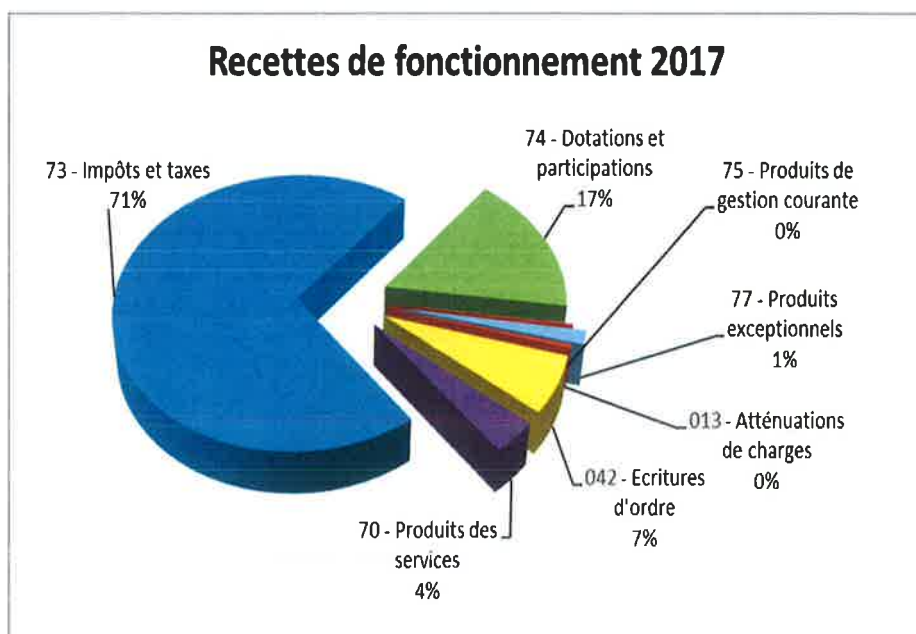


Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, redevances d'occupation du domaine public, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont beaucoup baissé du fait de la diminution des aides de l'Etat. Pour Aiglun, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est passé de 161 041 euros en 2015 à 113 879 euros en 2017 (- 30%). Pour 2018, un montant de 108 866 euros est annoncé.

Les impôts et taxes représentent les ¾ des recettes réelles de fonctionnement.

Le montant total des recettes s'élèvent à 1 157 684.88 euros en 2017.



b) Le budget primitif 2018

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	390 000	Excédent brut reporté	168 459
Dépenses de personnel	600 000	Recettes des services	36 000
Autres dépenses de gestion courante	162 320	Impôts et taxes	816 115
Dépenses exceptionnelles	5 000	Dotations et participations	152 426
Autres dépenses	30 000	Autres recettes de gestion courante	2 000
Total dépenses réelles	1 187 320	Total recettes réelles	1 011 541
Écritures d'ordre	42 680	Écritures d'ordre	80 000
Virement à la section d'investissement	30 000		
Total général	1 260 000	Total général	1 260 000

Les taux des impôts locaux pour 2018 ont été votés à l'identique des taux 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation 9%
- Taxe foncière sur le bâti 21%
- Taxe foncière sur le non bâti 48.33%

Le produit attendu de la fiscalité locale en 2018 s'élève à 484 444 euros.

Le tableau ci-dessous retrace la baisse des taux communaux depuis plus de 10 ans :

	2004	2009	2013	2015
Taxe d'habitation	11.07%	11.07%	10.80%	9.00%
Taxe foncière sur le bâti	36.23%	29.00%	26.50%	21.00%
Taxe foncière sur le non bâti	88.23%	60.00%	58.00%	48.33%

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions de l'Etat pour la création d'une aire de jeux). L'excédent de fonctionnement reporté et affecté en investissement, le résultat d'investissement reporté, le solde des restes à réaliser et le virement de la section de fonctionnement viennent également alimenter les recettes.



a) Le compte administratif 2017

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles : mobilier, véhicule déneigement, etc.	236 214.64	FCTVA	27 994.00
Remboursement d'emprunt	0.00	Taxe aménagement	11 368.94
Travaux de bâtiments : mise en accessibilité des bâtiments, travaux divers, extension STM	200 019.95	Mise en réserves	250 000.00
Travaux de voirie : aire de jeux, impasse des Vignes	280 549.03	Don	11 960.00
Autres travaux : réalisés par le SMAB	21 040.06	Subventions	151 808.24
		Autre recette	2 287.90
Total dépenses réelles	737 823.68	Total recettes réelles	455 419.08
Ecritures d'ordre	82 716.87	Ecritures d'ordre	123 830.50
Total général	820 540.55	Total général	579 249.58

Le résultat de la section d'investissement 2017 est donc déficitaire (-241 290.97 euros) mais ajouté au résultat reporté des exercices précédents, ce résultat atteint la somme de 2 643 223.72 euros.

L'endettement de la Commune est nul depuis plusieurs années.

En section d'investissement, les crédits sont importants et permettent d'engager les opérations nécessaires sans avoir recours à l'emprunt. Toutefois, la Commune sollicite des subventions dès que cela est possible.

En 2017, de nombreux projets ont été réalisés et le montant des dépenses réelles a été multiplié par 4. Les subventions liées à ces opérations n'ont pas toutes été perçues en 2017, elles le seront en 2018.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 546 000 euros et en recettes à 126 000 euros.

b) Le budget primitif 2018

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	2 546 000	Virement de la section de fonctionnement	30 000
Nouveaux crédits	642 903	FCTVA	120 000
		Mise en réserve	250 000
		Taxe aménagement	2 000
		Subventions	181 000
Total dépenses réelles	3 188 903	Total recettes réelles	583 000
Ecritures d'ordre	280 000	Ecritures d'ordre	242 680
		Excédent reporté	2 643 223
Total général	3 468 903	Total général	3 468 903



Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- création de nouveaux espaces publics en centre-village : 673 000 euros
- travaux de voirie et réseaux divers : 455 903 euros
- réaménagement et mise en accessibilité du cimetière : 407 000 euros
- travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire : 445 000 euros
- ouvrages d'art : 250 000 euros
- rachat des commerces et d'un logement en centre-village : 200 000 euros
- vidéoprotection et alarmes anti-intrusion : 120 000 euros
- matériel : 115 000 euros

BUDGET DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

I. La section d'exploitation

a) Le compte administratif 2017

Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif ont été confiés à la SAUR depuis 2011 via une délégation de service public. L'entretien courant des réseaux fait partie de sa mission, si bien que la section d'exploitation ne comporte que peu d'opérations réelles en dépenses, et essentiellement des écritures d'ordre.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	152.00	Excédent reporté	29 065.12
Dépenses de personnel	0.00	Recettes des services	60 505.59
		Droit raccordement asst	6 000.00
		Primes Agence de l'Eau	14 034.35
Total dépenses réelles	152.00	Total recettes réelles	80 539.94
Ecritures d'ordre	45 403.24	Ecritures d'ordre	20 251.83
Total général	45 555.24	Total général	100 791.77

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des surtaxes communales (0.40 € le m³ pour l'eau et 0.30 € le m³ pour l'assainissement), aux droits de raccordement au réseau d'assainissement collectif (2 000 € par branchement et logement) et aux primes versées par l'Agence de l'Eau valorisant le traitement des déchets effectué par la station d'épuration.

Le résultat de l'exercice 2017 s'élève à 55 236.53 euros et cumulé au résultat reporté au 31.12.2016, le résultat est excédentaire à hauteur de 84 301.65 euros.

Ce résultat sera conservé totalement en exploitation (pas de mise en réserve en investissement) en raison de la nécessité d'annuler en 2018 des titres émis en 2012 contre SODEO, ex-fermier, en liquidation judiciaire depuis.

b) Le budget primitif 2018

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	23 801	Recettes des services	45 000
Titres annulés	76 000	Droit raccordement asst	4 000
		Primes Agence de l'Eau	10 000
		Total dépenses réelles	99 801
Ecritures d'ordre	50 000	Ecritures d'ordre	25 000
Virement à la section d'investissement	18 500	Excédent reporté	84 301
Total général	168 301	Total général	168 301



Le budget 2018 a été élaboré sans augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

II. La section d'investissement

a) Le compte administratif 2017

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles : actes de servitudes	723.41	Récupération TVA auprès du fermier après travaux	26 408.33
Remboursement d'emprunts	0.00	Subventions (Agence de l'Eau, CD04)	89 440.83
Travaux : canalisations le Collet et hameau de Fergons, amélioration fonctionnement de la station d'épuration	51 665.06	Mise en réserve	50 000.00
Total dépenses réelles	52 388.47	Total recettes réelles	165 849.16
Ecritures d'ordre	46 783.23	Ecritures d'ordre	71 934.64
Total général	99 171.70	Total général	237 783.30

Le résultat de la section d'investissement 2017 est excédentaire (138 612.10 euros) et ajouté au résultat reporté des exercices précédents, ce résultat atteint la somme de 893 638.71 euros.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 600 000 euros et en recettes à 7 400 euros.

b) Le budget primitif 2018

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	600 000	Virement de la section de fonctionnement	18 500
Nouveaux crédits	356 538	Récupération TVA auprès du fermier après travaux	12 000
		Mise en réserve	0
		Subventions	7 400
Total dépenses réelles	956 538	Total recettes réelles	37 900
Ecritures d'ordre	45 000	Ecritures d'ordre	70 000
		Excédent exercice 2017	893 638
Total général	1 001 538	Total général	1 001 538

Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- pour l'eau : la réhabilitation et l'amélioration des conditions de fonctionnement du réseau, la canalisation du vallon du Château aux Carmes, le maillage des deux réservoirs du Roux, un réservoir de 250 m³, etc.

- pour l'assainissement : les travaux de réseau sur la Lauze, le renouvellement de la clôture et des végétaux de la station d'épuration, divers travaux sur réseau, etc.



BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre communal d'action sociale d'Aiglun organise des actions en faveur des seniors (65 ans et plus). Il peut néanmoins être saisi pour des demandes d'aide sociale exceptionnelle.

Son budget ne comporte pas de section d'investissement. Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention communale, du produit des ventes de concessions au cimetière (1/3 du produit) et de dons.

a) Le compte administratif 2017

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses : repas annuel des seniors, colis de fin d'année	2 297.01	Produit des concessions	100.00
Dépenses de personnel	0.00	Don	561.00
		Subvention communale	1 379.00
Total général	2 297.01	Total général	2 040.00

Le résultat de l'exercice 2017 est déficitaire (-257.01 euros) mais cumulé au résultat reporté au 31.12.2016, le résultat devient excédentaire à hauteur de 3 933.39 euros.

b) Le budget primitif 2018

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Actions seniors	6 000	Produit des concessions	566
Secours exceptionnels	1 000	Don	200
		Subvention communale	2 301
		Excédent reporté	3 933
Total général	7 000	Total général	7 000

Le budget 2018 a été élaboré en augmentant le montant de la participation du CCAS pour les actions seniors (35€ par bénéficiaire au lieu de 30€ auparavant).

Fait à Aiglun, le 14 avril 2018

Le maire et président du CCAS,
Daniel JUGY



